

PROGRAMME DE FORMATION

« Souffrance psychique des résidents »

Code formation : F516

Nombre d'heures requis : 14h

Prérequis / Public : La formation s'adresse à tout le personnel.

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Différencier les notions de douleur et de souffrance ;
- Reconnaître et prendre en compte la souffrance psychique des résidents ;
- Sensibiliser le personnel et leur donner des pistes pour améliorer l'accompagnement des résidents en souffrance psychique ;
- Apaiser la souffrance psychique des résidents.

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise.

Délai d'accès : 48 h.

Tarifs : Sur demande.

Contact : contact@conseilformation.fr

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits, mises en situation.

Modalités d'évaluation : QCM, Quiz, mises en situation.

Accessibilité aux personnes handicapées : Oui.

Formateur(s) : Formateur diplômé dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 12 maximum.

Préambule : En EHPAD, le personnel est confronté quotidiennement aux souffrances psychiques des résidents. Face à cette situation, il est important de savoir adapter son comportement et sa communication.

Cette formation vise à comprendre, repérer et tenter de soulager la souffrance psychique de certains résidents.

Description détaillée :

I. Différencier la douleur et la souffrance

- Les notions de douleur et de souffrance ;
- La prévention continue de la souffrance psychique ;
- La douleur et ses composantes : sensorielles, affectives, etc. ;
- La dimension psychologique de la douleur ;
- Les manifestations de souffrance psychique.

II. Identifier une situation de souffrance psychique

- Les notions de bien-être et de mal-être ;
- Les troubles alimentaires et les addictions ;
- La violence sociale ;
- Les conduites suicidaires.

III. Identifier une approche psychopathologie de la souffrance psychique

- La psychose, l'isolement, la dissociation, l'automutilation ;
- Les addictions et la détresse affective ;
- Les troubles bipolaires ;
- Les névroses, l'angoisse, la somatisation, les rituels et l'épuisement.

IV. Soulager la souffrance et évaluer son impact

- L'évaluation la souffrance ;
- L'anamnèse de la souffrance ;
- La demande du résident ;
- L'observation du résident :
 - Signes physiques : traits du visage, poids, position du corps, automutilation, etc. ;
 - Signes psychologiques : addictions, épuisement, isolement, retrait, etc. ;
- Les temps de soins ;
- Le rôle des équipes ;
- Les critères et indicateurs indiquant l'impact du soin psychique sur la souffrance.